



## Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

En date du 06 juin 2019 le directeur général de la DGFIP a publié sur le réseau intranet Ulysse un message relatif à la future organisation du réseau de proximité de la DGFIP.

Cette annonce s'est accompagnée en local du même exercice dans une cinquantaine de DDFIP et DRFIP avec la publication de cartes avant et après cette réforme dite de la géographie revisitée.

En ce qui concerne la DDFIP 53, après avoir communiqué le 7 juin son projet aux cadres et aux organisations syndicales, le directeur, sillonne désormais le département afin de présenter les futures implantations des services aux agents.

En cette époque où la presse s'évertue à démasquer la moindre fake news, Nous ne pouvons décerner que le 1er prix à la DGFIP pour cette vaste opération de communication.

En effet, il s'agit d'un vaste numéro de prestidigitation pour laisser croire à une amélioration du service public dans sa globalité alors qu'il ne s'agit que de la confirmation de la disparition du réseau de proximité, du démantèlement de la DGFIP et d'une manière plus générale de la destruction massive des services publics.

Mais au-delà de ce tour de passe-passe, de cette fausse concertation, ces annonces concrètes de géographies revisitées génèrent déjà des réactions allant de l'incrédulité, la stupeur à l'incompréhension, de l'inquiétude à l'anxiété, de la détresse à la colère. Il n'est plus question de risques, les troubles sont bien là.

En effet, la plupart des implantations proposées ne sont que des suppositions, aucune suppression d'emplois n'est chiffrée alors que l'on sait que la DGFIP sera la plus grande contributrice aux 50 000 suppressions d'emplois dans la Fonction Publique d'Etat. Sans compter la réforme de la Fonction Publique qui va mettre à mal toutes les garanties individuelles et collectives des agents.

Nombreuses et nombreux celles et ceux qui vont voir leur vie personnelle et professionnelle profondément transformées : éloignement vis à vis du lieu de travail, multiplication des déplacements, réorientation professionnelle, détachement forcé, changement de service ... (la liste n'est pas exhaustive) soit un nombre considérable de situations à risque sans compter l'effet délétère de ces annonces sur les collectifs de travail. Le plan de prévention proposé pour 2019 ne tient compte aucunement de cette réalité. Il est même étonnement muet sur le sujet comme si la direction ne mesurait pas l'impact anxiogène de ces annonces, ce qui pose un grave problème.

Les agent.s ne sont pas « des choses », des « bras » déplaçables au gré des politiques gouvernementales, des variables d'ajustement.

Les agents de la DGFIP sont des femmes et des hommes qui aspirent à vivre décemment d'un travail près de chez eux, un travail de qualité qui ait du sens pour eux-mêmes, pour leurs concitoyennes et concitoyens et pour lequel ils sont considérés à la hauteur de leur qualification et de leur engagement au service de l'intérêt général.

L'article L.4121-1 du code de travail pose l'obligation générale de sécurité qui incombe à l'employeur. Ce dernier doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. La DGFIP en sa qualité d'employeur doit prendre la dimension des conditions de travail, dont la santé physique et mentale est l'une des composantes, à tous les niveaux où s'exerce le pouvoir de décision qui impacte la vie des agents.

Nous considérons que la « géographie revisitée » représente un risque majeur pour la sécurité et la santé des agents, condamne ce projet de démantèlement de la DGFIP qui aura certes des répercussions fiscales et économiques, territoriales mais aussi sociales et écologiques.

**Nous exigeons son retrait pur et simple.**

